

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS « AVEC LE BUS, FAITES SAUTER LES BOUCHONS »

## Article 1 : Organisation

Keolis Narbonne, situé Avenue de Pech Loubat – 11100 NARBONNE (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), (ci-après dénommé le jeu « Opération de mai 2019 »). Le Jeu se déroulera du 20/05/2019 au 30/05/2019 inclus, sur la page Facebook Citibus.

## Article 2 : Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne âgée de 18 ans révolus le jour de son inscription. Ne pourront pas participer les salariés de la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille proche (parents, frères et soeurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer), les sociétaires et le personnel de l'entreprise, leur famille proche ainsi que toute personne appartenant aux sociétés prestataires de ce jeu.

Pour participer, il faut se rendre sur la page Facebook suivante :

<https://www.facebook.com/grandnarbonnecitibus/>

A partir du 20/05/2019, et compléter un formulaire de participation spécialement mis en ligne, en indiquant ses, noms, prénoms, e-mail et numéro de téléphone portable. Une même personne (même nom, même prénom, même date de naissance et même adresse e-mail) ne pourra s'inscrire plus d'une fois au Jeu.

## Article 3 : Déroulement

Du 20/05/2019 au 30/05/2019 18 h, un internaute issu de la communauté Facebook pourra participer au jeu organisé par la société organisatrice. Ce jeu est basé sur une roue de la fortune. Un internaute est invité à lancer la roue de la fortune pour découvrir s'il gagne un des lots en jeu ou non, après avoir complété un formulaire.

## Article 4 : Valeur et attribution des lots

Les dotations mises en jeu sont constituées de 2 abonnements annuels à gagner, 10 carnets 10 tickets et des goodies ( 10 stylos Citibus + 10 carnets de note Citibus). Les lots gagnés ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un remboursement ou d'un versement de leur valeur en espèces.

## Article 5 : Responsabilités

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau (notamment tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau). La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où ces sites seraient indisponibles au cours de la durée du jeu ou pour le cas où les informations fournies par les participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

## Article 6 : Respect des dispositions du règlement du Jeu

La participation au présent jeu implique de la part des participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions de la Société Organisatrice lesquelles seront sans appel. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Les

participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées postales. Il est rigoureusement interdit pour un même participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant la restitution ou le remboursement des lots déjà envoyés. D'une manière générale, toute fraude ou non-respect du présent règlement donnera lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit, le cas échéant, d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à Keolis Narbonne, situé Avenue de Pech Loubat – 11100 NARBONNE, et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

#### Article 7 : Traitement des données personnelles

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la participation au Jeu. Les informations recueillies sont strictement confidentielles et conservées à des fins de statistiques et de prospection commerciale. Ainsi, sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant sa demande par courrier à Keolis Narbonne, situé Avenue de Pech Loubat – 11100 NARBONNE

#### Article 8 : Droit applicable - Compétence

Le Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français et à la compétence exclusive des Tribunaux français.